



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adoption de la Loi Plan et de la Loi Programme relatives au Programme de développement socio-économique durable et responsable Simandou 2040

Conakry le 05 mars 2026 - Réuni en séance plénière ce jeudi 5 mars 2026 le Conseil National de la Transition (CNT) a examiné et adopté le projet de Loi de Plan 2026–2040 et le projet de Loi-Programme 2026–2030 relatifs au Programme de développement socio-économique durable et responsable dénommé “Programme Simandou 2040”. Par ces deux instruments législatifs, le Gouvernement guinéen inscrit désormais l’action publique dans un cadre de référence pour la valorisation durable des ressources naturelles et la transformation de l’économie

Ces deux lois se substituent au Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022–2025, dont elles reprennent, renforcent et élèvent les ambitions. C’est une étape majeure dans la mise en œuvre de la politique nationale de développement.

Une vision stratégique à l’horizon 2040

Né de la vision du **Chef de l’État S.E Mamadi DOUMBOUYA** de faire des ressources naturelles de la Guinée un levier de transformation économique, le Programme de développement socio-économique durable et responsable Simandou 2040 trace une feuille de route sur 15 ans pour bâtir une Guinée plus prospère, plus équitable et plus souveraine, à la fois économie de ressources et économie de destination. Ce programme comprend 122 mégaprojets, dont le mégaprojet intégré mines-infrastructure Simandou, 36 réformes et est estimé à plus de 200 milliards USD d’investissements.

À travers des investissements dans les secteurs clés de l’économie nationale, le Programme Simandou 2040 permettra de transformer durablement les moteurs de croissance du pays afin de renforcer la diversification économique, améliorer le bien-être des populations et accroître la compétitivité de la Guinée sur la scène régionale et internationale.

Le programme s’appuie sur une dynamique d’exécution ambitieuse structurée en trois grandes phases : une première phase d’accélération entre 2025 et 2030 caractérisée par plus de 65 milliards de dollars d’investissements prioritaires dans les infrastructures, l’énergie, l’agriculture, l’éducation et le tourisme ; une seconde phase de diversification et de montée en puissance des industries de transformation locale entre 2030 et 2035 ; et enfin une phase de consolidation

et de rayonnement international de l'économie guinéenne à l'horizon 2040.

Cinq piliers stratégiques pour transformer l'économie guinéenne

Le Programme Simandou 2040 s'articule autour de cinq piliers stratégiques destinés à encadrer la transformation économique et sociale du pays :

- **Agriculture, industrie alimentaire et commerce**, afin de renforcer la sécurité alimentaire, moderniser les filières agricoles et développer la transformation locale des produits agricoles ;
- **Éducation et culture**, pour promouvoir l'excellence académique, encourager la recherche et l'innovation et valoriser le rayonnement culturel de la Guinée ;
- **Infrastructures, transports et technologies**, avec le développement d'infrastructures modernes, de corridors logistiques, de parcs industriels et de réseaux numériques favorisant l'intégration économique nationale et régionale ;
- **Économie, finance et assurances**, visant à renforcer l'inclusion financière, soutenir l'investissement productif et développer des instruments structurants tels qu'un fonds souverain au service du financement du développement ;
- **Santé et bien-être**, pour améliorer l'accès à des soins de qualité et faire de la Guinée une destination médicale de référence dans la sous-région.

Ces cinq piliers sont soutenus par un thème transversal consacré à la **modernisation de l'État et de la Gouvernance, au développement durable et à l'inclusion sociale**, garantissant une gouvernance publique renforcée, une gestion responsable des ressources et une croissance équitable.

« Avec l'adoption de la Loi-Plan 2026–2040 et de la Loi-Programme 2026–2030 consacrant le Programme Simandou 2040, la Guinée franchit aujourd'hui une étape décisive dans l'accélération de sa transformation économique et sociale. Déjà, plusieurs projets structurants sont engagés à travers l'ensemble du territoire national.

La République de Guinée appelle l'ensemble des institutions, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les investisseurs nationaux et internationaux, à accompagner la mise en œuvre de cette vision ambitieuse désormais consacrée par la loi, afin de bâtir ensemble une Guinée plus prospère, plus souveraine et résolument tournée vers l'avenir, sous le leadership du Président de la République, S.E. Mamadi DOUMBOUYA. » a déclaré M. Djiba DIAKITÉ, Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence de la République et Président du Comité Stratégique de Simandou.